

Ci-dessous une liste non exhaustive des différents dispositifs pouvant vous aider à financer votre classe de découvertes :

- 1) La JPA (détails ci-dessous)
- 2) L'OCCE
- 3) La ville de Paris
- 4) Votre Mairie d'arrondissement (via les conseils de quartier)
- 5) Bourses d'aides au départ des PEP (détails ci-dessous)
- 6) Pour les familles, le paiement du séjour est possible en chèque vacances ou via les CE
- 7) Financement participatif (Crowdfunfing) : <https://www.ulule.com...>
(<http://www.groscoopdepouce.com>, <http://octopousse.com>, <https://www.babeldoor.com>)

➔ Idées complémentaires (<http://keezam.fr/voyage-scolaire/idees-financement/>)

Autres actions possibles

- ✓ **Subventions provenant d'entreprises privées** : elles sont autorisées, à la condition de n'être pas assorties d'une contrepartie sous forme d'obligation publicitaire.
- ✓ **Subventions provenant d'associations** à vocation sociale extérieures à l'établissement : Amicale linguistique ou régionale, Rotary Club local,...
- ✓ **Vente de gâteaux, sachets de bonbons, crêpes**,... à la sortie de l'établissement, mais aussi à l'occasion d'un événement sportif ou culturel local, du marché de Noël, d'un vide grenier, d'une brocante,...
- ✓ **Organisation d'un vide grenier**, ou participation à un vide grenier en expliquant sur le stand le projet de voyage. Les acheteurs négocient alors moins les prix !
- ✓ **Vente de petits objets** (porte-clefs, stylos fantaisie, magnets,...), de cartes de vœux ou de calendriers. Plusieurs sociétés proposent des « packs » tout prêts, composés d'objets faciles à vendre en porte-à-porte.
- ✓ **Organisation d'une tombola ou d'une soirée loto**, en prévoyant quelques lots attractifs.
- ✓ **Soirée spectacle**, avec entrée payante et restauration rapide sur place : théâtre, musique,... Si vos élèves ou leurs proches ont des talents artistiques, profitez-en
- ✓ **Vente, en saison, de bulbes ou graines** pour les jardiniers. Vente de muguet le 1er mai.
- ✓ **Soirée ou repas** sur le thème, par exemple de la région ou du pays de destination.
- ✓ **Installation d'un stand « papier cadeau »** dans un grand magasin avant les fêtes, ou de stands « vestiaires » ou « garde d'objets » à l'occasion d'évènements locaux : salons, foires,...

La Jeunesse au plein air

La JPA, en partenariat avec l'ANCV (Agence nationale pour les chèques-vacances), développe une politique d'aide aux départs des élèves des établissements du premier et du second degré et participe à la réussite de ce type de projet pédagogique.

Priorité est donnée aux territoires relevant du dispositif "politique de la ville", aux territoires prioritaires de l'éducation nationale et aux zones rurales.

- ✓ La demande d'aide est individualisée dans un projet collectif.
- ✓ Le montant des aides est compris entre **15% et 25%** du coût du séjour avec cofinancement obligatoire.
- ✓ L'aide est différenciée, suivant les quotients familiaux des familles des élèves : éligibilité jusqu'à **700 € de QF**.
- ✓ La durée du séjour doit se situer entre **5 et 14 jours** (séjour entre 4 et 13 nuitées).
- ✓ Les dossiers doivent parvenir au siège national **3 semaines avant le départ** en séjour, par mail ainsi qu'au Comité départemental qui donne son avis (en dossier papier).
- ✓ Les **formulaire**s sont sur le site de la JPA nationale www.jpa.asso.fr (ou chemin d'accès : "Nos actions", "École", "Classes de découvertes")
- ✓ Après examen du dossier par une commission nationale, l'aide est attribuée en **Chèques Vacances**.

Note : les enfants reconnus en situation de handicap par l'avis de la Commission des droits et de l'autonomie (CDA) sont éligibles. Voir "Les aides au départ" sur le site de la JPA. L'aide est calculée sur le coût du séjour, le surcoût lié au handicap est également pris en compte sur justificatif. Cette aide peut participer au financement d'un accompagnateur ou d'un matériel spécialisé.



[Plus d'informations sur le site de la Jeunesse au Plein Air \(JPA\)](http://www.jpa.asso.fr)

Les PEP75

L'Association Départementale des PEP 75 peut sous certaines conditions et en complément de ces organismes, apporter son soutien aux enfants qui en ont le plus besoin (à cet effet remplir avec l'assistante sociale un **document** par élève concerné).

NB : Les attributions de bourses ne sont possibles que grâce aux produits des campagnes d'adhésion et de souscription qui alimentent notre caisse de Solidarité. Les aides ne sont donc accordées que dans la limite disponible. Elles sont attribuées par une commission qui regroupe des administrateurs des PEP 75.

Lorsque vous aurez chiffré avec précision le volume total des dépenses, il vous faut distinguer les partenaires qui ont compétence à participer à la dépense globale et ceux qui réduiront les participations individuelles.

Par exemple : les collectivités locales, les associations de parents, l'amicale laïque, la coopérative scolaire vont participer au règlement de la facture globale du séjour.

Ces contributions seront portées dans la partie recette du **document A** « Budget du séjour » de votre dossier de sortie scolaire avec nuitées.

Cette dépense peut être atténuée par des aides individuelles des organismes sociaux qui auront été sollicités soit par la famille soit par vous-même (exemples : Comités d'entreprise - Centre communal d'action sociale – CAF – MSA - DDASS - Secours Populaire - Organisme bancaire - Foyer socio-éducatif).

Contacts

Responsable du service :

Mme Alexia DUGENY : a.dugeny@pep75.org – 01.47.34.00.10

Assistant:

M. Eric MARTIN : e.martin@pep75.org – 01.47.34.00.10

classes@pep75.org

Les PEP 75

149 rue de Vaugirard

75015 Paris

Tél. : 01.47.34.00.10

Email : contact@pep75.org

